

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six juin à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt juin, s'est assemblé à la mairie de Balzac, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURARI Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : COURARI Jean-Claude, BUJON René, LIEGE TALON Martine MARTIN Sébastien, MIRAULT Martine, MÉNOIRE Jean-Paul, DENZLER Nathalie, LAVAUD Stéphane, POURBAIX Baptiste, THABAUD-GONCALVES Nathalie, MALLOIRE Aurélie, TARDIEUX Émilie

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame MAILLOCHAUD Sylvie a donné pouvoir à Madame MALLOIRE Aurélie
Messieurs BURÉ Nicolas, COURLIT Jean-Michel

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame MALLOIRE Aurélie

PROJET CHAUFFERIE BOIS : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le projet de création d'une chaufferie bois alimentant l'ensemble des bâtiments communaux par un réseau de chaleur, la commune peut bénéficier d'une aide de l'Europe (LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale).

Le montant total réactualisé du projet (travaux, bureau de contrôle, mission SPS et maîtrise d'œuvre) est de 432 118,25 euros H.T..

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

ORGANISME	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION
LEADER	432 118,25 €	67,15%	290 163,88 €
DETR	158 659,20 €	35,00%	55 530,72 €
		Soit 12,85 % du projet	
Autofinancement :			86 423,65 €
TOTAL		80,00%	432 118,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention LEADER auprès de l'Europe ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout documents relatifs à cette opération.

PROJET CHAUFFERIE BOIS : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant total des offres les moins-disantes de la consultation pour la réalisation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur, est de 646 265,49 € H.T. (après négociation).

Il présente au conseil municipal les entreprises les mieux-disantes soit :

- Lot n°1 :SARL NOVEO RENOVATION – 65 325,27 € H.T.
- Lot n°2 : SAS DME – 7 000,00 € H.T.
- Lot n°3 : SAS RENAUPLATRE – 1 360,80 € H.T.
- Lot n°4 : SAS LARPE – 4 000,000 € H.T.
- Lot n°5 : MPCB – 560 407,42 € H.T.
- Lot n°6 : ETS CHAVAROCHE – 8 172,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la réalisation d'une chaufferie bois avec un réseau de chaleur.

QUESTIONS DIVERSES

- L'Étoile Sportive de Champniers sollicite la commune pour s'entraîner sur le terrain de football, les lundis, mardis et mercredis de 18h30 à 20h30, d'août 2023 à juin 2024. En effet, le club est actuellement en attente d'un nouveau terrain suite à l'utilisation de leur stade du bourg pour l'installation d'un EHPAD. Le coût des fluides et de l'entretien serait à la charge de l'Étoile Sportive de Champniers. Une rencontre est prévue lundi prochain.
- Rencontre avec les associations de Balzac et les élus de Vindelle : pendant les travaux de la salle des fêtes de Balzac, la salle du bourg de Vindelle sera mise à disposition des associations de Balzac. Seuls les fluides seront à rembourser.
- Soirs Bleus : le spectacle se déroulera dans la cour du château le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 20h30. En première partie, Sirine AMAROUCHE fera un concert dans l'église (harpe et guitare). Les sept artistes seront logés chez l'habitant.
- Travaux salle des fêtes et chaufferie bois : pendant toute la durée des chantiers, la place Jean-Louis Guez de Balzac sera interdite à la circulation. Les parents d'élèves et les institutrices seront prévenus avant la fin de cette année scolaire.